

VILLE DE LA SEYNE SUR MER - ARRETE PERMANENT REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AU DROIT DES CHANTIERS COURANTS SUR LE RESEAU ROUTIER COMMUNAL
arrêté n°19-0117 du 11 Février 2019

AVIS DE TENUE DE CHANTIER COURANT
(à transmettre au moins 1 semaine avant le démarrage du chantier)

Numéro de l'arrêté de Chantier Courant : 19-0117-2019-0083p

LOCALISATION DU CHANTIER (rue, avenue, place, voie, n°, tronçon...) :
654 à 985, corniche Philippe GIOVANNINI, au droit du chantier MONACO MARINE

Porte atteinte à l'intégrité du domaine public : **NON**

NATURE DES TRAVAUX :
Requalification du boulevard de la MARINE et création d'une promenade de front de mer
Passages de camions sur la corniche Philippe GIOVANNINI

Travaux exécutés par une entreprise Maître-d'œuvre/ouvrage: Société CGTP Terrassement	Travaux exécutés en régie ou dans le cadre d'un marché public de travaux pour le compte de la Ville
---	--

PERIODE PREVUE : du 04/03/2019 au 08/03/2019

MODE D'EXPLOITATION

Type	Oui	Non	Observations
Limitation de vitesse	X		
Dépassement interdit	X		
Chaussée rétrécit	X		
Alternat	B15/C18	X	Stationnement interdit
	K10	X	
	Feux tricolores	X	

CONTACT ENTREPRISE

Nom et adresse de l'entreprise : Société CGTP Terrassement

Personne responsable du chantier :

Téléphone de permanence du chantier 24/24 :

ENTREPRISES :

Date : 25/02/2019

Signature/cachet :

Cadre réservé à l'administration

Les limitations des conditions de circulation relèvent de l'arrêté permanent :

OUI	OUI, avec les restrictions suivantes :	NON, au motif suivant : Les travaux relèvent d'un arrêté spécifique Autre
X		
A La Seyne sur Mer, le	01 MARS 2019	Signature/cachet : 